

Le Maire,

Rappelle à l'Assemblée que la Commune est propriétaire depuis l'année 2000 de la parcelle cadastrée section AN n° 189 située en limite du cimetière, au lieudit Le Péliissier ». Afin de poursuivre la maîtrise foncière de ces petites unités, les Propriétaires de deux autres parcelles contiguës à celle-ci ont été contactés.

Madame Josette GAITON, propriétaire de la parcelle non bâtie cadastrée section AN n° 187, d'une superficie de 734 m² est disposée à la céder pour un montant de 11.000 euros – libre de toute occupation – et conformément à l'avis de France Domaine.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Oui l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Décide de l'acquisition de la parcelle non bâtie cadastrée section AN n° 187, d'une superficie de 734 m² pour un montant de 11.000 euros – libre de toute occupation – et conformément à l'avis de France Domaine.